



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL

DÉPARTEMENTAL 63

Site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

## LETTRE DE DIFFUSION CGT CG 63 N° 176 du 17 janvier 2014

### SOMMAIRE

#### ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

Site internet CGT CG63 nombre de visites : **plus de 40 200**

Prochaines réunions Suite [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Réunion du 14 janvier 2014 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Compte rendu CGT Réunion THD du mercredi 15 janvier 2014 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Le syndicalisme dans le Puy-de-Dôme de 1864 à 2013

#### ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Manifestation, jeudi 06 février, 10h30, place Delille à Clermont-Ferrand

Suppressions de postes à l'UDAF

#### ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Conférence de presse de François Hollande Moins d'Etat et plus pour le patronat !

Le 6 février 2014 Journée nationale interprofessionnelle de mobilisation

Après la conférence de presse présidentielle

#### ACTUALITÉ STATUTAIRE

Suite de l'action du SDIS 38 [Pétition en ligne](#)

Tract CGT Services public | Pour que ça change... le 6 février, ensemble dans l'action

L'Heure est à la mobilisation

#### APPEL A CANDIDATURES

#### LA CITATION DE LA SEMAINE

#### ILS ONT OSE LE DIRE :

#### LE DESSIN DE LA SEMAINE

#### LA PHOTO DE LA SEMAINE

#### ACTUALITE CG Puy-de-Dôme

Site internet CGT CG63 nombre de visites : **plus de 40 200**

#### Prochaines réunions

**CAP2014** : avancements de grade et promotions internes les 28 et 29 janvier

**CTP 2014** : 3 février (CTP extraordinaire), 17 mars, 16 juin, 13 octobre, 8 décembre.

**Réunion du 14 janvier 2014** Non public, réservé aux syndiqués CGT

**Compte rendu CGT Réunion THD du mercredi 15 janvier 2014** Non public, réservé aux syndiqués CGT

### **Le syndicalisme dans le Puy-de-Dôme de 1864 à 2013**

Sera présentée à Cournon du 24 janvier au 5 mars 2014.

Elle sera particulièrement consacrée au syndicalisme des cheminots.

#### **- les conférences :**

\*Jean Jaurès et le mouvement ouvrier par Pierre Juquin, jeudi 30 janvier à 18 h 30

\*Femmes en lutte par Vincent Porhel Historien - Université Lyon I avec les témoignages de Nicole Rouvet, Laura Artusi et Jocelyne Carbonnier jeudi 13 février à 18 h 30

\*Le Front Populaire dans le Puy-de-Dôme par Eric Panthou, Historien – BMIU Clermont-Ferrand jeudi 20 février à 18 h 30

#### **- les films :** les mythiques "Bataille du rail" et "Bête humaine" et les plus actuels

La Bataille du rail de René Clément Mercredi 29 janvier à 20 h 30

Cheminots De Luc Joulé, Sébastien Jousse Mercredi 5 février à 20 h 30

La Bête humaine de Jean Renoir Mardi 11 février à 20 h 30

The Navigators De Ken Loach Mercredi 26 février à 20 h 30

\*Débat avec les syndicats de cheminots sur l'avenir du rail, mercredi 5 février à 20 h 30

Cinéma Le Gergovie - Avenue des Dômes à Cournon

#### **- les spectacles :** la Banda de Cournon lors de l'inauguration et les Gaperons rouges à la Baie des Singes le jeudi 27 février à 20 h 33 La Baie des Singes

### **ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

#### **Manifestation, jeudi 06 février, 10h30, place Delille à Clermont-Ferrand**

Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie et de travail dégradées. La peur de perdre son emploi et l'angoisse de l'endettement figurent en tête des préoccupations des salariés en cette fin d'année 2013... Les richesses créées par notre travail doivent prioritairement servir à la réponse aux besoins sociaux, à la création d'emplois de qualité, à la revalorisation du SMIC, à la hausse des salaires pour vivre mieux et permettre une relance de la consommation des ménages et permettre ainsi une relance de la croissance.

Et c'est possible !

Diviser par deux les dividendes des actionnaires libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs, permettrait de revaloriser le SMIC et le point d'indice dans les fonctions publiques. Cela créerait de l'emploi et garantirait le financement de la Sécurité sociale.

En ouvrant le débat sur le « coût du capital » pour répartir autrement la richesse produite, la CGT veut rétablir la vérité. Elle veut démontrer que ce qui coûte ce n'est pas le travail, c'est le capital. Aujourd'hui, en moyenne un salarié du privé travaille 45 jours par an pour payer leurs dividendes aux actionnaires.

La campagne sur le « coût du travail » orchestrée par le Medef ne vise qu'à culpabiliser les salariés et à permettre à une minorité d'accaparer les richesses produites par notre travail.

Pour changer de logique de développement, pour changer la donne, nous le savons, le monde du travail doit s'organiser se rassembler, s'unir et agir...

[télécharger le tract confédéral](#), [le tract de l'UD](#),

## Suppressions de postes à l'UDAF

Communiqué de presse de l'intersyndicale CGT / CFDT de l'UDAF 63

Fin décembre 2013, les courriers du Préfet et du Conseil Général 63 annoncent la diminution des financements, en réponse, l'UDAF propose la suppression des deux postes de psychologues dès Janvier 2014. La direction générale de l'UDAF 63 a convoqué un CE extraordinaire le lundi 13 janvier 2014 à 9h30, avec à l'ordre du jour le licenciement économique des deux psychologues.

La qualité de l'accompagnement qu'elles apportent auprès des adultes, familles et professionnels, depuis plusieurs années, n'est plus à prouver.

L'intersyndicale CGT/ CFDT a rencontré la Cohésion Sociale le 08 janvier 2014, pour signifier aux financeurs qu'elle n'acceptera aucun licenciement économique, alors que l'activité des services est stable et que des économies sont possibles au sein de l'UDAF 63, tout en préservant les emplois.

L'intersyndicale CGT / CFDT soutient les collègues psychologues et a appelé à une mobilisation des salariés de l'UDAF 63 et du secteur social et médico-social le LUNDI 13 JANVIER 2014 dès 8H00 devant l'UDAF 63 2, rue Bourzeix 63000 Clermont Ferrand.

## ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

### Conférence de presse de François Hollande Moins d'Etat et plus pour le patronat !

La conférence de presse de F. Hollande confirme l'inflexion donnée par les vœux présidentiels. Le Président assume le choix d'une politique libérale. Ce faisant, il tourne le dos aux salariés.

En avouant la sous-estimation de la gravité de la situation de la France, il avoue du même coup l'échec et l'inefficacité des politiques mises en œuvre depuis son élection. Ce sont ces politiques qu'il entend cependant poursuivre et amplifier au service des entreprises. Il installe un "observatoire des contreparties" sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer la conditionnalité. C'est ce qu'il appelle le "pacte de responsabilité".

En écho au patronat, le Président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire les charges des entreprises et leurs contraintes. Il engage donc une nouvelle étape de cadeaux au patronat et, pour la première fois, il exonère les entreprises des règles qui organisent notre vivre ensemble. Il se propose de réduire les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises. Et il confie la conduite du "conseil de simplification" à un parlementaire et une fois de plus...à un patron !

Il annonce formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale.

Son crédo, la réduction des charges pour améliorer les marges des entreprises, nous mène droit dans le mur. Rien ne garantit que l'augmentation des marges des entreprises conduise à la hausse de l'investissement et de l'emploi. En effet, depuis 30 ans l'augmentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail. En 30 ans le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 jours à 45 jours.

Pour compenser ces nouveaux cadeaux, sa solution est la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales. Le Président entend modifier de façon structurelle le rapport qu'entretiennent les français à leurs services publics. Contrairement à ce qu'il prétend, c'est notre modèle social qu'il remet en cause ; et il installe un outil de coordination de ses réformes structurelles, le MEDEF !

Ces annonces renforcent le besoin d'intervention des salariés, d'abord le 6 février, à l'appel de la CGT pour défendre leurs revendications en matière d'emploi, de salaires, et de protection sociale, mais

également le 4 avril pour promouvoir le plan d'investissement européen proposé par la CES et le décliner en France.

## **Le 6 février 2014 Journée nationale interprofessionnelle de mobilisation**

### **Toutes les raisons de revendiquer**



**Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie et de travail dégradées.** La peur de perdre son emploi et l'angoisse de l'endettement figurent en tête des préoccupations des salariés en cette fin d'année 2013... Les richesses créées par notre travail doivent prioritairement servir à la réponse aux besoins sociaux, à la création d'emplois de qualité, à la revalorisation du SMIC, à la hausse des salaires pour vivre mieux et permettre une relance de la consommation des ménages et permettre ainsi une relance de la croissance.

### **Et c'est possible !**

Diviser par deux les dividendes des actionnaires libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs, permettrait de revaloriser le SMIC et le point d'indice dans les fonctions publiques. Cela créerait de l'emploi et garantirait le financement de la Sécurité sociale.

En ouvrant le débat sur le « coût du capital » pour répartir autrement la richesse produite, la CGT veut rétablir la vérité. Elle veut démontrer que ce qui coûte ce n'est pas le travail, c'est le capital. Aujourd'hui, en moyenne un salarié du privé travaille 45 jours par an pour payer leurs dividendes aux actionnaires.

La campagne sur le « coût du travail » orchestrée par le Medef ne vise qu'à culpabiliser les salariés et à permettre à une minorité d'accaparer les richesses produites par notre travail.

Pour changer de logique de développement, pour changer la donne, nous le savons, le monde du travail doit s'organiser se rassembler, s'unir et agir...

C'est pourquoi la CGT propose, dans l'unité la plus large, de porter ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale, de service public, le 6 février 2014. Sur les lieux de travail, agissons pour porter nos revendications et retrouvons nous nombreux pour manifester tous ensemble.

Pour être plus forts, se défendre, gagner des droits, prenez toute votre place dans la CGT en vous syndiquant.



## Reclassement catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2014 Grilles remises le 20 septembre 2013 par la Fonction publique

(des corrections mineures pourraient être apportées à cette grille)

Les gains réels ne vont que jusqu'au 7ème échelon de l'échelle 3 (indice 315 à 102 % du SMIC). Ils représentent un « coup de pouce » de 1,3 %.

Le 10ème échelon de l'échelle 3 gagne 4 points mais on perd 4 points d'indice au passage au 11ème échelon (13 points au lieu de 17).

valeur du point = 4,6303

Echelle 3 année 2013					Echelle 3 année 2014 (premier grade)						inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf le 11ème)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
Echelon	Indice majoré	gain par échelon	durée échelon année	reprise d'ancienneté / reclassement	Echelon	Indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en euros				
11	355	17		ancienneté conservée	11	358	13		3	13,89	13,26	754		
10	338	12	4	ancienneté conservée	10	345	12	4	7	32,41	12,78	25	4	17,55
9	326	7	4	ancienneté conservée à 75 %	9	333	6	3	7	32,41	12,34	288		
8	319	4	4	ancienneté conservée à 75 %	8	327	4	3	8	37,04	12,11	273		2,18
7	315	1	4	ancienneté conservée à 50%	7	323	2	2	8	37,04	11,96	92	4	17,41
6	314	1	3	ancienneté conservée à 67 %	6	321	1	2	7	32,41	11,89		4	20,52
5	313	1	3	ancienneté conservée à 67 %	5	320	1	2	7	32,41	11,85		4	20,56
4	312	1	3	ancienneté conservée à 67 %	4	319	1	2	7	32,41	11,82		4	20,60
3	311	1	2	ancienneté conservée	3	318	1	2	7	32,41	11,78		4	20,63
2	310	1	2	ancienneté conservée à 50%	2	317	1	1	7	32,41	11,74		4	20,67
1	309		1	ancienneté conservée	1	316		1	7	32,41	11,71		4	20,71
durée de carrière 30 ans					durée de carrière 22 ans									

Les gains réels ne vont que jusqu'au 5ème échelon de l'échelle 4 (indice 314 à 102 % du SMIC). Ils représentent un « coup de pouce » de 1,3 %.

Le 12ème échelon de l'échelle 4 nouvellement créé va simplement diminuer le montant de la GIPA versée en 2014, si le point d'indice continue d'être gelé.

Echelle 4 année 2013					Echelle 4 année 2014 (deuxième grade)						inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf le 11ème)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
Echelon	Indice majoré	gain par échelon	durée échelon année	reprise d'ancienneté / reclassement	Echelon	Indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en euros				
				si plus de 4 ans dans le 11ème	12	377	7		8	37,04	13,71	783		
11	369	13		ancienneté conservée	11	370	7	4	1	4,63	13,71	783		
10	356	11	4	ancienneté conservée	10	363	14	4	7	32,41	13,45	121	2	8,88
9	345	10	4	ancienneté conservée à 75 %	9	349	9	3	4	18,52	12,93	156		
8	335	10	4	ancienneté conservée à 75 %	8	340	13	3	5	23,15	12,59	134		
7	325	9	4	ancienneté conservée à 50%	7	327	3	2	2	9,26	12,11	171		
6	316	2	3	ancienneté conservée à 67 %	6	324	2	2	8	37,04	12,00	209	2	7,62
5	314	1	3	ancienneté conservée à 67 %	5	322	1	2	8	37,04	11,93		5	25,11
4	313	1	3	ancienneté conservée à 67 %	4	321	1	2	8	37,04	11,89		5	25,15
3	312	1	2	ancienneté conservée	3	320	1	2	8	37,04	11,85		5	25,19
2	311	1	2	ancienneté conservée à 50%	2	319	1	1	8	37,04	11,82		5	25,23
1	310		1	ancienneté conservée	1	318		1	8	37,04	11,78		5	25,26
durée de carrière 30 ans					durée de carrière 26 ans									

Les 5 premiers échelons de l'échelle 5 ne sont presque pas utilisés. Le 9ème échelon gagne 5 points mais on perd 8 points d'indice au passage au 10ème échelon (9 points au lieu de 17). Cette échelle n'a aucun gain réel.

Le 12ème échelon de l'échelle 5 nouvellement créé va simplement diminuer le montant de la GIPA versée en 2014, si le point d'indice continue d'être gelé.

Echelle 5 année 2013					Echelle 5 année 2014 (troisième grade)						inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf le 11ème)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
Echelon	Indice majoré	gain par échelon	durée échelon année	reprise d'ancienneté / reclassement	Echelon	Indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en euros				
				si plus de 4 ans dans le 11ème	12	402	9		10	46,30	14,56	832		
11	392	13		ancienneté conservée	11	393	13	4	1	4,63	14,56	832		
10	379	17	4	ancienneté conservée	10	380	9	4	1	4,63	14,08			
9	362	12	4	ancienneté conservée à 75 %	9	371	16	3	9	41,67	13,74	76	5	21,60
8	350	12	4	ancienneté conservée à 75 %	8	355	14	3	5	23,15	13,15	51	1	5,75
7	338	10	4	ancienneté conservée à 50%	7	341	7	2	3	13,89	12,63	141		
6	328	10	3	ancienneté conservée à 67 %	6	334	7	2	6	27,78	12,37	119	1	5,49
5	318	4	3	ancienneté conservée à 67 %	5	327	2	2	9	41,67	12,11	98	5	21,39
4	314	1	3	ancienneté conservée à 67 %	4	325	2	2	11	50,93	12,04		8	38,89
3	313	1	2	ancienneté conservée	3	323	1	2	10	46,30	11,96		7	34,34
2	312	1	2	ancienneté conservée à 50%	2	322	1	1	10	46,30	11,93		7	34,38
1	311		1	ancienneté conservée	1	321		1	10	46,30	11,89		7	34,41
durée de carrière 30 ans					durée de carrière 26 ans									

peu utilisé  
peu utilisé  
peu utilisé  
peu utilisé

Le premier échelon de l'échelle 6 n'est pas utilisé. Cette échelle n'a aucun gain réel.

Seuls les personnels techniques pourront accéder, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, au 9ème échelon de l'échelle 6, sommet de la catégorie, pour un gain réel de 8 points au lieu de 26.

Echelle 6 année 2013					Echelle 6 année 2014 (quatrième grade)						inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf 7ème et 8ème)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
Echelon	Indice majoré	gain par échelon	durée échelon année	reprise d'ancienneté / reclassement	Echelon	Indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en euros				
				si plus de 4 ans dans le 8ème	9	457	26		27	125,02	15,97	857	8	37,64
ES/8	430	14		ancienneté conservée	8	431	14	4	1	4,63	15,97	857		
7	416	22	4	ancienneté conservée	7	417	22	4	1	4,63	15,45	828		
6	394	17	4	ancienneté conservée à 75 %	6	395	15	3	1	4,63	14,63			
5	377	17	3	ancienneté conservée	5	380	15	3	3	13,89	14,08			
4	360	13	3	ancienneté conservée à 67 %	4	365	15	2	5	23,15	13,52	14	2	8,46
3	347	11	3	ancienneté conservée à 67 %	3	350	10	2	3	13,89	12,96	102		
2	336	11	2	ancienneté conservée à 50%	2	340	7	1	4	18,52	12,59	79		
1	325		2	ancienneté conservée à 50%	1	333		1	8	37,04	12,34		5	24,71
durée de carrière 33 ans					durée de carrière 30 ans									

non utilisé

## Suite de l'action du SDIS 38 Pétition en ligne

Il s'agit de dénoncer la violente répression et le mépris des élus politiques du conseil d'administration à l'encontre des sapeurs-pompiers professionnels de l'Isère et du personnel administratif et technique du SDIS 38 Pétition en ligne

### Tract CGT Services public | Pour que ça change... le 6 février, ensemble dans l'action

Fin 2013, le gouvernement et sa majorité parlementaire ont adopté plusieurs lois qui participent de l'aggravation de l'austérité pour les Français (sur les retraites, l'action publique, le budget 2014...). Après la semaine de mobilisation unitaire dans la (...) [[Lire la suite](#)] -

### L'Heure est à la mobilisation

Le gel du point d'indice dans la fonction publique depuis 2010, s'est aggravé avec l'augmentation de la cotisation vieillesse (de 7.85 % en 2010 à 11.10 % en 2020) par les augmentations diverses des prix et dès le premier janvier 2014 par le passage de la TVA à taux normal de 19.6 % à 20 % et le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports... de 7 % à 10 %. Proportionnellement, les bas salaires devront supporter plus durement la baisse du pouvoir d'achat. Après avoir été souvent rattrapées par le Smic, les catégories C verront leurs salaires saupoudrés de quelques euros au 1er janvier 2014.

Depuis 2010 les prix ont augmenté de plus 25 % !

Depuis 2010 la perte réelle du pouvoir d'achat est de plus de 13 % soit 200 à 300 € par mois de moins sur nos bulletins de salaire. Malgré cela, Hollande continue de répondre aux patrons. Après le recul insensé de la mise en place de l'Ecotaxe Poids lourds, la réforme des retraites, le crédit d'impôt, l'accord national interprofessionnel, le pacte de responsabilité sera une énième réponse aux revendications des patrons. Celui-ci prévoit que les patrons bénéficient d'une réduction de cotisations sociales sur les richesses créées par les salariés en échange d'embauche !

De qui se moque-t-on ? Depuis des années le patronat règne en maître et engloutit des cadeaux ! Fin 2013 le chômage n'a pas baissé malgré les certitudes du gouvernement et la mise en place de l'ANI tant attendu par le MEDEF ! Mais qui va payer les 30 milliards du pacte de responsabilité ? Qui va souffrir des 50 milliards d'économie (période 2015/2017) sur les dépenses publiques ?

Les malades sont trop consommateurs d'actes médicaux, ils devront se soigner moins ! La réforme territoriale devra s'accompagner, en fait, de réduction de moyen, les fonctionnaires devront eux encore se serrer la ceinture ! NON, la CGT dit NON et appelle dans l'unité à une journée d'action revendicative interprofessionnelle le 6 février pour l'augmentation des salaires, des créations d'emplois, des services publics et une protection sociale de haut niveau.

Faisons basculer le rapport de force du côté des salariés et des retraités !

### APPEL A CANDIDATURES

**41 Technicien chargé du développement des filières agricoles** Grade : Technicien principal de 2ème ou 1ère classe

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 17 janvier 2014

**214 Médiateur santé social** Grade : Assistant socio-éducatif

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 17 janvier 2014

**1034 Conseiller en économie sociale et familiale** Grade : Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 17 janvier 2014

**133 Formateur bureautique et informatique** Grade : Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 17 janvier 2014

**2418 Chef du service Exploitation et Sécurité** Grade : Ingénieur Territorial

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 31 janvier 2014

### LA CITATION DE LA SEMAINE

«La liberté commence où l'ignorance finit.» *Victor Hugo*

### ILS ONT OSÉ LE DIRE :

«Si je suis élu, rien ne changera en France.» *François Bayrou*

### LE DESSIN DE LA SEMAINE





**CONTACTER LA CGT**

**Tél 0473290985 Nouveauté 2014** : vous pouvez nous laisser un message, nous vous rappellerons.

Permanences les mercredis : 29 janvier, 12 et 26 février de 14 h 30 à 17 h, Au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.